ÉGLISE CATHOLIQUE EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Legs, donations et assurance-vie

#wpforms-20848 { } Veuillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire.Veuillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire.Ma paroisse *Saint Roch – Sacré CœurSainte Joséphine de BakhitaSaints ApôtresSaint Amant – Gond Pontouvre –ChampniersSaint Cybard sur Charente et NouèreSoyaux – Vallée de l'EchelleNotre Dame des SourcesLa Visitation sur BoëmeBaignes – Barbezieux – BarretAubeterre – Brossac – ChalaisBlanzac – Montmoreau – Villebois-LavaletteNotre Dame des Terres en Haute CharenteConfolens – Champagne MoutonChabanaisSaint Augustin en Tardoire et BandiatChateauneufSegonzacNotre Dame des BorderiesSaint Martin en Val de CognacJarnacSainte

ThérèseRouillacSigogneAigreMansleRuffecVillefagnanObjet du message *Message *De la part de *Envoyer

Pourquoi donner ?

Pourquoi ? C'est une dernière façon de continuer à faire du bien, comme nous l'avons fait tout au long de notre vie, un dernier don, un don encore plus fort.

Comment ? Léguer permet d'anticiper de son vivant, par testament, la transmission après son décès, de tout ou partie de ses biens, à une ou plusieurs personnes ou organismes.

Contact :

Service Ressources – ressources@dio16.fr – 05.45.91.34.44
Association diocésaine d'Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l'Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission.
Le diocèse d'Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.

#wpforms-20839 { } Veuillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire.Veuillez activer JavaScript dans votre navigateur pour remplir ce formulaire.Ma paroisse *Saint Roch – Sacré CœurSainte Joséphine de BakhitaSaints ApôtresSaint Amant – Gond Pontouvre –ChampniersSaint Cybard sur Charente et NouèreSoyaux – Vallée de l'EchelleNotre Dame des SourcesLa Visitation sur BoëmeBaignes – Barbezieux – BarretAubeterre – Brossac – ChalaisBlanzac – Montmoreau – Villebois-LavaletteNotre Dame des Terres en Haute CharenteConfolens – Champagne MoutonChabanaisSaint Augustin en Tardoire et BandiatChateauneufSegonzacNotre Dame des BorderiesSaint Martin en Val de CognacJarnacSainte

ThérèseRouillacSigogneAigreMansleRuffecVillefagnanObjet *Message *De la part de *Envoyer

Pourquoi donner ?

Pourquoi ? C'est une dernière façon de continuer à faire du bien, comme nous l'avons fait tout au long de notre vie, un dernier don, un don encore plus fort.

Comment ? Léguer permet d'anticiper de son vivant, par testament, la transmission après son décès, de tout ou partie de ses biens, à une ou plusieurs personnes ou organismes.

Contact

Service Ressources – denier@dio16.fr – 05.45.91.34.44

Association diocésaine d’Angoulême – 226 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême

Conformément à la loi de 1905, l’Église ne perçoit aucune subvention pour accomplir sa mission.
Le diocèse d’Angoulême vit principalement des dons des fidèles. Merci pour votre soutien.

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 21/10/2026 - https://charente.catholique.fr/legs-donations-et-assurance-vie/